

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DAC 333 Subvention (10.000 euros) à l'association Confédération Musicale de France.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Confédération Musicale de France, au titre de ses activités en 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée à l'association Confédération Musicale de France, 10-12 avenue de la Marne, 92120 Montrouge, au titre de ses activités parisiennes en 2018. 2018-07178/19057.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2018, chapitre 65, nature 65748, rubrique 3111.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO